

## **Contribution de Culture et Départements à la Consultation nationale éducation artistique et culturelle**

*L'association nationale Culture et Départements rassemble depuis 1991, les Directeur(trice)s des Affaires Culturelles des Conseils généraux, des intercommunalités et des agences culturelles départementales. Carrefour d'études et de recherches, lieu de conseil et de mise en partage de la ressource, Culture et Départements mène une réflexion collective sur les politiques culturelles territoriales et s'est faite connaître par l'organisation de colloques au Sénat puis, de manière décentralisée, en région. L'association participe à la construction des politiques publiques et entretient des relations étroites avec les associations nationales d'élus (A.D.F., F.N.C.C.) et le Ministère de la Culture et de la Communication. Elle est membre fondateur de la FNADAC (Fédération Nationale des Associations des Directeurs des Affaires Culturelles des collectivités territoriales) dont elle assure actuellement la Présidence.*

Fondée sur un principe d'égalité, inscrite dans la Constitution, la question de l'accès à la culture, et notamment de l'accès à la culture pour les plus jeunes, demeure un des pivots essentiels de nos politiques publiques qu'elles soient départementales et à plus forte raison d'Etat. Force est de constater que leurs effets dans ces trente dernières années n'ont pas permis d'atteindre les ambitions affichées. Quant à la notion de «jeunes», elle est une invention récente, résultat de l'accroissement du temps de la scolarisation et de l'affirmation sociale et culturelle d'une génération d'après guerre. Elle demeure encore pour beaucoup, et notamment pour les plus âgés, un « bloc » flou et que l'on croit compact, là où il n'y a pas une jeunesse mais des «jeunes » aux origines, aux préoccupations et aux parcours différents.

### **Développer et articuler les actions proposées aux jeunes pendant leurs différents temps de vie**

Bien évidemment, ce souhait ne peut faire fi légitimement des moyens budgétaires et humains dévolus à l'ambition d'accès des jeunes à l'art et à la culture. Pour autant, il s'agit également de s'interroger sur les ruptures fondatrices du Ministère Malraux : avec l'Education nationale à laquelle le Secrétariat d'Etat était rattaché, avec l'éducation populaire et ses logiques d'apprentissage permanent en lui privilégiant une action culturelle fondée sur la création. Une double rupture qui a étanchéifié les adresses publiques à la jeunesse par des politiques sectorielles, quitte à se renvoyer des définitions discordantes de la culture et tout autant de la jeunesse.

Il apparaît évident aujourd'hui que **l'accès à la culture et à l'art ne peut être aujourd'hui qu'une compétence partagée, un nœud essentiel et évident de coopération tant interministérielle qu'interterritoriale**. Cette politique ni purement éducative ni exclusivement culturelle ou artistique ne peut reposer que sur un partenariat étendu et une coopération active :

- coopération publique entre collectivités afin d'éviter territorialisation et fragmentation. Soulignons ici la nécessaire articulation des différents niveaux de collectivités afin de s'extraire de « à toi le primaire, à moi les collèges ou les lycées, à qui la vacuité universitaire » ; articulation déjà existante, tout au moins pour le primaire et le secondaire collèges dans les Conventions triennales et Plans Départementaux d'Education Artistique et Culturelle signés entre Conseils Généraux, Directions Régionales des Affaires Culturelles et Rectorat-Inspections académiques ;
- coopération interinstitutionnelle entre acteurs éducatifs, sociaux et culturels car la totalité des « temps de vie » doivent être couverts ; une meilleure conjonction entre les actions d'Education artistique et culturelle en temps scolaire, les Contrats Enfance et les pratiques artistiques et culturelles (Schémas Départementaux des Enseignements artistiques, des apprentissages culturels, des pratiques artistiques collectives en amateur) est ainsi à rechercher ;
- coopération de terrain, enfin, afin de mobiliser les énergies des organismes culturels et éducatifs présents sur le territoire du projet. Car bien des interrogations touchent à la question de la représentation : représentations que le citoyen cultivé, et politiquement prescripteur, se fait de l'art

et de la culture et de sa nécessaire appropriation par les plus jeunes ; représentations que les jeunes en déficit d'accès se font de l'acte artistique et culturel. Travailler sur les représentations de chacun, c'est donc probablement créer une véritable « familiarité » avec les lieux de la culture et de l'art plus peut-être qu'avec les œuvres elles-mêmes. Rendre naturel le fait de « pousser les portes », c'est conférer aux lieux de la culture un accès similaire à celui d'autres services publics. C'est permettre à chaque jeune d'être chez lui quand il se rend dans un lieu culturel d'autant plus lorsqu'il en devient un usager actif et qu'il porte sur les œuvres un regard exigeant et critique.

### **Favoriser une approche territoriale et partenariale de l'éducation artistique et culturelle**

La construction de politiques territoriales au bénéfice d'une meilleure cohésion sociale se doit d'abord de mieux articuler les actions mises en oeuvre. S'intéresser à chacun avant d'essayer de s'intéresser à ce que l'on fait vaut aussi dans notre capacité à transcender le sens de chaque action publique et oblige au décloisonnement. Et ce **dans une dimension non plus sectorielle qui a construit les catégories de l'intervention publique mais transversale, posée sur une notion d'équivalence et de définition de valeurs communes**, qui « *permet de dépasser les cloisonnements et de rassembler des partenaires qui n'ont pas toujours l'habitude de travailler ensemble* » (AUCLAIR).

La construction de ces politiques territoriales d'éducation artistique et culturelle nécessite donc des dialogues reconnaissant les singularités et missions de chacun tout en étant en mesure de mieux les conjuguer. Et dans un monde en mutation où les inégalités territoriales, sociales et économiques se creusent, l'éducation, l'art, la culture et les savoirs sont au cœur d'enjeux qu'il convient :

- de partager par un diagnostic commun ; et avant tout de mieux connaître ce qui demanderait une observation plus fine tout aussi bien macro (un observatoire de l'éducation artistique et culturelle) que micro (des études-actions accompagnant les Contrats territoriaux en construction) ;
- d'impulser par une méthodologie de construction mutuelle (co-construction) entre collectivités publiques et acteurs culturels et artistiques, susceptible de générer une gouvernance commune. A condition bien évidemment de revoir, autre forme traditionnelle du « millefeuilles français », d'une part les « découpages territoriaux » éducatifs, sociaux et politiques des collectivités qui ni se recoupent, ni s'articulent, d'autre part les « empilages » de dispositifs, cristallisant parfois opposition entre enseignement artistique (formation aux arts dans une relation didactique) et éducation artistique (sensibilisation et éveil de l'esprit critique).

**La généralisation de l'éducation artistique et culturelle, notamment au travers des Plans Départementaux et/ou des Contrats Territoriaux d'Education artistique et culturelle, le renforcement des enseignements et pratiques artistiques, inscrits ou non dans des Schémas départementaux encore inachevés, sont un des pivots essentiels des politiques publiques départementales.** Et les Départements, plus que leur implication historique dans la proximité, affichent aujourd'hui, de manière conjointe avec les EPCI, une volonté d'aborder plus transversalement leurs actions, notamment en direction de la jeunesse, qui se traduit par la signature de Contrats de Développement Territoriaux (CDT, COnttrat de DEVeloppement, Contrats de Développement Durable) accompagnant les recompositions territoriales actuelles et/ou à venir (fusion de Communautés de Communes, constitution de Communautés d'agglomération).

### **Une démarche qui doit s'effectuer :**

- en reconnaissant la diversité et en respectant les différences territoriales, tout en cherchant à maintenir une nécessaire cohésion et équité territoriale ;
- avec une véritable implication des instances territoriales et régionales de l'Education nationale, sans les points de blocage que nous connaissons parfois ;
- avec des instances de régulation et de décision susceptibles de s'extraire des concurrences territoriales et/ou des soubresauts financiers des Collectivités, notamment quand l'Etat n'assure pas les transferts nécessaires.

Pour cela, on voit naître, ici et là, et notamment dans des territoires dits ruraux ou dans des communes périurbaines, différentes initiatives de Contrats Territoriaux d'Education Artistique et Culturelle. Ces derniers reposent, tout d'abord, sur une mise en réseau qui établit une complémentarité et une solidarité au-delà des seuls réseaux culturels, éducatifs et/ou sociaux jusque là étanches. D'autant que cette mise en réseau nécessite préalablement la capacité à co-construire un système de valeurs, de savoirs et de ressources partagés non pas compris comme une réalisation d'économies d'échelles parfois d'ailleurs irrationnelles quand le domaine public les revendique, mais conçues pour mutualiser plus simplement des moyens aujourd'hui disséminés, voire saupoudrés.

**En débordant les seuls réseaux affinitaires ou sectoriels**, avec leurs modes de fonctionnement et leurs critères parfois discutables de solidarité, **ces nouveaux modèles de coopération jettent les bases de « groupements mutuels »** qui contribuent à combattre l'isolement artistique, culturel et pédagogique, qui définissent équivalence et responsabilité dans la mise en œuvre d'un service à la population, qui génèrent une évaluation (ou une auto-évaluation) participative et dynamique et qui permettent à chaque pouvoir public de prendre, solidairement, ses responsabilités.

### **Prendre en compte la diversité des modes d'accès des jeunes à l'art et à la culture**

Si en maillant le territoire les conditions de la rencontre entre jeunes et culture peuvent être rendues plus aisées, cette seule confrontation se révèle néanmoins insuffisante. Tout comme de donner accès à la culture générale au plus près des territoires spatiaux et sociaux n'a pas généré la capacité de n'importe qui à s'intéresser à n'importe quoi. Comme le souligne Robin Renucci, « *derrière les brillances de l'érudition, nous produisons des pensées stéréotypées, sans reconnaître les différences qui génère tolérance et respect* », bien loin des missions et responsabilités de chacune de nos collectivités.

Certes, la culture, ses lieux, ses ressources, se partagent. Il s'agit là de biens communs financés pour l'essentiel par la collectivité, et pour beaucoup par la collectivité départementale sur des lignes culturelles, jeunesse, éducatives et même de transports, auxquels les jeunes doivent accéder mais avec **l'objectif de s'émanciper et développer leur curiosité. Pour cela, il convient d'accompagner**. « *Il faut aller vers la médiation, l'accompagnement éducatif à partir des pratiques artistiques et culturelles des publics. Sans cet effort d'éducation et de médiation, le discours sur la démocratisation n'est que théorie* » (Catherine Trautmann, 1998). En prenant ses distances avec la survalorisation des œuvres en les dotant de propriétés capables de déclencher un choc esthétique sur quiconque ou celle de la pratique susceptible de transformer chacun en créateur, **la médiation évite la confrontation directe sans préparation et la démagogie**. Elle n'est pas pour autant unique, car l'acte du(des) médiateur(s) s'inscrit(vent) tout aussi bien de manière pragmatique et particulière que théorique et généraliste : il n'y a pas de jeunes spécifiques mais il y a une manière spécifique de s'adresser à chacun (BORDEAUX).

Si cette médiation culturelle et les moyens humains et financiers qui doivent lui être attachés favorisent la coopération, elle permet également d'établir :

- un lien social avec les familles. A l'initiative de Départements en lien avec des EPCI, des projets d'Education Artistique et Culturelle territoriaux conjuguent rencontres artistiques en temps scolaire et en temps extrascolaire où les parents sont mis à contribution et associés ;
- de mettre en œuvre des temps de présence artistique en établissements scolaires et d'associer le(s) jeune(s) aux créations en cours ;
- de générer des pratiques en amateur dans les établissements scolaires, encadrées professionnellement par les acteurs des enseignements et des pratiques en amateurs (ici, un atelier théâtre intergénérationnel, là des ensembles musiques actuelles de jeunes) ;
- de développer de façon spécifique des actions avec des jeunes en difficulté d'inclusion sociale ou en situation de handicap, en lien avec les Maisons d'Enfance à caractère social ou avec les Maisons Départementales de la Solidarité qui demeurent un domaine prioritaire de nos collectivités départementales.

Mais les pratiques culturelles évoluent, les esthétiques se croisent et les technologies transforment les rapports à l'art ainsi que les valeurs et droits qui y sont attachés. **Reconnaître la place de tous le(s) jeune(s) ne peut se limiter à transmettre ou pratiquer une discipline artistique.** Le respect des droits humains, l'accès à des ressources culturelles plus larges que les seuls champs de l'art sont essentiels pour que **tout jeune vise son émancipation comme partie prenante de son propre développement et du développement du « commun »**. L'accès aux Droits de l'Homme demande ainsi, au-delà d'un droit à la culture, de reconnaître les droits culturels du(des) jeune(s) afin de garantir non son identité mais sa liberté à s'identifier. Car, comme le note Jacques Rancière, « *l'essentiel de la culture de chacun est dans ce qu'il s'est approprié lui-même* ».

**Reconnaître les droits de chaque jeune, c'est aussi reconnaître ses nouvelles modalités d'accès à l'art et à la culture. D'autant que le numérique et les nouveaux médias offrent pour les « Digital natives » de nouvelles et larges possibilités d'accès à l'art et à la culture** tant dans le domaine d'une éducation aux images et aux sons que dans les pratiques numériques créatives.

- dans le domaine des pratiques, la capacité à s'emparer des images et du son permet tout à la fois de mettre en valeur d'autres modes de créativité, de les partager de manière plus collaborative et de les valoriser (création par téléphones portables, « feuillets radiophoniques » digitaux, ... ) ;
- dans le domaine des savoirs et de la connaissance, le développement des conditions de distribution des ressources facilite l'accès du(des) jeune(s) mais aussi des pédagogues et médiateurs à des ressources documentaires et des « boîtes à outils » ludiques.

### **Mieux former les acteurs**

Dans ce dernier domaine comme dans les autres, l'enjeu politique d'un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture ne peut se passer d'une formation accrue, initiale comme continue, tant des personnels enseignants et administratifs (et notamment des chefs d'établissement) que des acteurs de la culture.

Compte tenu du rôle essentiel des personnels administratifs et éducatifs, des travailleurs sociaux, des artistes et des acteurs culturels, conscient que l'efficacité de réseaux et de groupements mutuels, repose sur la professionnalisation des acteurs et sur la transmission et le partage d'une information de qualité, il est tout autant nécessaire de capitaliser des données que de mettre en œuvre leur transmission voire leur essaimage. Sous des modèles aussi bien de formations/actions que de transmission de la (des) ressource(s), des modules de formation interprofessionnels peuvent ainsi permettre de mieux se connaître, s'enrichir mutuellement et être levier de co-construction des actions territoriales de demain. A noter dans ce cadre le besoin de mobiliser les Organismes collecteurs de la formation continue (OPCA) qui ne peuvent que se mobiliser autour de ces enjeux mutuels.

L'éducation artistique et culturelle, c'est permettre à tous dès le plus jeune âge de préciser que la culture, ses lieux, ses ressources, se partagent, qu'il s'agit là de biens communs publics pour que chacun puisse sortir de sa culture propre, s'émanciper et développer sa curiosité en direction de toutes les cultures en se construisant non dans un modèle unique mais au contraire dans sa diversité.

Dans ce contexte, les **Conseils généraux de France et leurs agences disposent d'un rôle fondamental tant par leurs compétences sectorielles** dans le domaine jeunesse et éducatif (Collèges), culturel (Schémas Départementaux des Enseignements Artistiques et des Apprentissages Culturels, Plans Départementaux d'Education Artistique et Culturel, Archives et BDP,...), social (Schémas départementaux des personnes âgées, du handicap, Maisons Départementales de la Solidarité, Maisons d'Enfance à Caractère Social, ...), et de l'insertion professionnelle (emploi, RSA, ...) **que par leur rôle historique dans l'aménagement et l'accompagnement de territoires de proximité aujourd'hui confrontés à de fortes mutations.**